

**Projet d'investissement visant la construction d'un bâtiment
sur le site de l'usine LSR, R-4044-2018**

**CREPONSE D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR) A LA
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS No 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE)
À ÉNERGIR, RELATIVE À LA RÉALISATION D'UN PROJET D'INVESTISSEMENT VISANT LA
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SUR LE SITE DE L'USINE LSR**

- 1. Références :**
- (i) [Pièce B-0006, p. 8:](#)
 - (ii) [Pièce B-0006, p. 10:](#)
 - (iii) [Pièce B-0006, p. 8.](#)

Préambule :

(i) « *Le coût du scénario est estimé à 4,6 M\$. Cependant, les coûts pourraient être plus élevés en raison des infrastructures souterraines (nombreuses conduites à relocaliser) et des contraintes en lien avec le maintien des opérations durant les travaux..* »

(ii) « *Les coûts du Projet s'élèvent à 2,8 M\$ et sont répartis comme suit :*

CE TABLEAU EST DÉPOSÉ SOUS PLI CONFIDENTIEL »

(i) *Dans ce scénario, un nouveau bâtiment de deux étages serait construit dans la zone ouest du site. La portion administrative du bâtiment aurait une superficie de 6400 pi² sur deux étages et l'entrepôt aurait une superficie de 2 000 pi².*

Demandes :

1.1 Veuillez détailler et répartir les coûts totaux fournis en référence (i) entre l'agrandissement de l'atelier mécanique et l'agrandissement du bureau administratif.

Réponse :

Le tableau ci-dessous présente la répartition des coûts demandée.

Ce tableau est déposé sous pli confidentiel.

- 1.2 Veuillez préciser en quoi « *les coûts pourraient être plus élevés en raison des infrastructures souterraines (nombreuses conduites à relocaliser)* ». Veuillez indiquer à quel endroit sont situées les conduites qui doivent être relocalisées (atelier mécanique ou bureau administratif) et où doivent-elles être relocalisées (référence (i)).

Réponse :

Le déplacement de plusieurs conduites a un effet à la hausse sur les coûts dans ce scénario.

Il est à noter que les conduites souterraines sont problématiques uniquement pour le bâtiment administratif. Le plan ci-dessous illustre les conduites qui seraient à déplacer.

Côté Sud-Ouest

- Canalisations d'entrée et sortie de gaz haute pression de 20 pouces pour l'alimentation des trains liquéfaction est à +/-7 mètres
- Massif électrique haute tension à 2 mètres

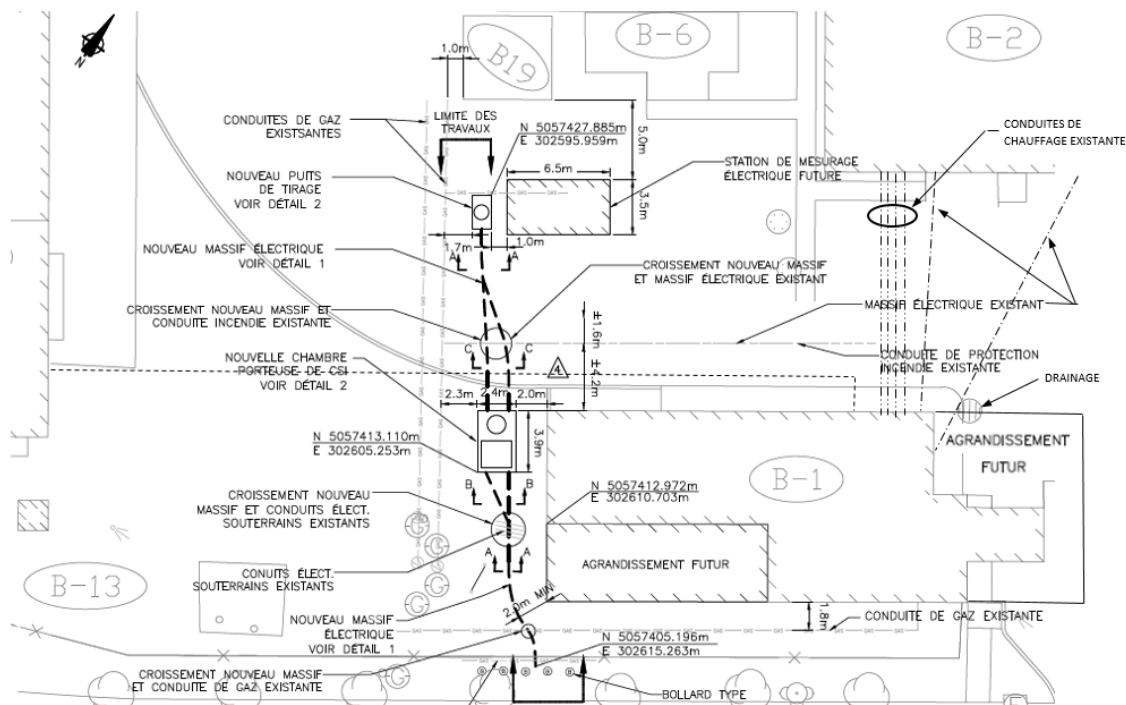
Côté Nord-Ouest

- Conduite d'eau domestique à 2 mètres
- Conduites d'eau de chauffage (4x) à 0 mètre (desservent le bâtiment B1)
- Conduite de protection incendie à 4,2 mètres
- Conduite de drainage pluvial à +/-2 mètres
- Conduites électriques et contrôle à 0 mètre (desservent le bâtiment)

Côté Sud-Est

- Conduite de gaz naturel basse pression à 1,8 mètre

**Projet d'investissement visant la construction d'un bâtiment
sur le site de l'usine LSR, R-4044-2018**



- 1.3 Veuillez répartir les coûts présentés en référence (ii) entre la construction du nouveau bâtiment administratif qui inclurait l'entrepôt et la modification de l'atelier mécanique.

Réponse :

Les coûts relatifs au nouveau bâtiment administratif représentent 2 760 000 \$ alors que les coûts relatifs à la modification de l'atelier mécanique représentent 40 000 \$.

- 1.4 Veuillez expliquer le différentiel de coûts important entre le Scénario 1 (référence (i)) et le Scénario 2 (référence (ii)) en tenant en compte que le Scénario 1 utilise des bâtiments existants comparativement au Scénario 2 où il y a construction d'un nouveau bâtiment.

Réponse :

Le bâtiment actuel est une addition de sections qui ne sont pas intégrées structurellement, ce qui implique de démolir la partie vestiaire et de renforcer la structure du reste du bâtiment pour supporter un deuxième étage et une surpression de 4 PSI. De plus, compte tenu des obstacles autour du bâtiment et du fait que la construction est réalisée dans le périmètre de l'usine, plusieurs mesures de mitigation seraient nécessaires pour gérer les risques. Il serait

aussi nécessaire de relocaliser les employés de bureau, incluant les vestiaires et la cuisine, tout en maintenant en opération la salle de contrôle durant la construction.

Il est à noter que le nouveau bâtiment sera situé dans une zone vierge qui sera isolée du reste du site et qui facilitera de ce fait sa construction sans avoir d'impact pour les opérations.

- 1.5 Veuillez expliquer ce qui adviendra du bureau administratif existant (référence (iii)) si le Scénario 2 (référence (ii)) est autorisé. Veuillez indiquer si des coûts supplémentaires futurs sont à prévoir concernant le bureau administratif existant en lien avec sa maintenance, sa démolition, sa rénovation, etc.

Réponse :

La décision de maintenir le bâtiment uniquement en centre de relève (aucun changement par rapport à la situation actuelle) ou d'éliminer en partie ou en totalité le bâtiment n'est pas encore prise par Énergir. Les coûts estimés de l'élimination du bâtiment sont approximativement de 200 000 \$. Énergir désire attendre la mise en service du nouveau bâtiment et sa mise en opération avant de statuer définitivement.

2. **Références :** (i) [Pièce B-0006, p. 7;](#)
(ii) [Pièce B-0006, p. 9.](#)

Préambule :

- (i) « Ce scénario inclut le renforcement structural du bâtiment pour contrer le souffle d'explosion en cas d'incident (respect de 4 PSI compte tenu de sa proximité avec les réservoirs). »
- (ii) « Ce scénario inclut les renforcements structuraux requis pour contrer le souffle d'explosion en cas d'incident (3 PSI). »

Demandes :

- 2.1 Veuillez expliquer pourquoi le Scénario 1 exige le respect de 4 PSI alors que le Scénario 2 exige le respect de 3 PSI (références (i), (ii)).

Réponse :

Le bâtiment actuel (scénario 1) se trouve physiquement plus près des sources potentielles de déflagration, basé sur les analyses de risque, que le futur bâtiment (scénario 2).

3. Références :

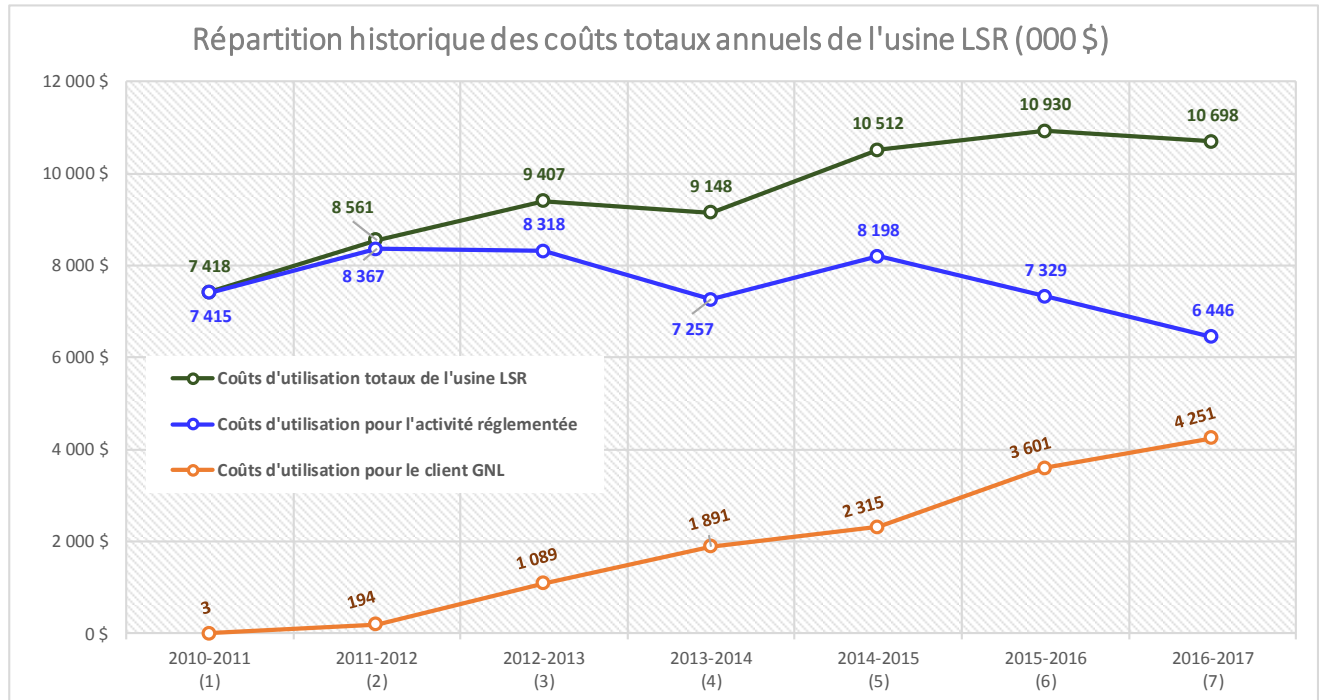
- (i) [Pièce B-0006, p. 5-6;](#)
- (ii) *Graphique 1* compilé par la Régie à l'aide des rapports annuels de 2011 à 2017.
- (iii) *Graphique 2* compilé par la Régie à l'aide des rapports annuels de 2011 à 2017.
- (iv) [R-3837-2013, Pièce B-0310, p. 11;](#)
- (v) [R-3837-2013, Pièce B-0310, p. 10 et 11.](#)

Préambule :

- (i) « *Le bâtiment administratif a été agrandi en 1980 et en 1994 afin de répondre aux besoins de l'époque. Le bâtiment est désormais vétuste et ne répond plus aux normes et besoins actuels. Les lacunes suivantes sont constatées au niveau du bâtiment administratif :*
 - *L'édifice ne répond plus aux normes du service des incendies de la Ville de Montréal et aux normes d'assurances requises par l'assureur d'Énergir, notamment en termes de résistance aux souffles d'explosions ainsi qu'en raison de l'absence de gicleurs.*
 - *L'espace bureau pour les commis et les gestionnaires est insuffisant;*
 - *Les espaces pour la sûreté et pour les vestiaires sont insuffisants;*
 - *L'espace pour la cafétéria est trop petit;*
 - *Il n'existe pas de toilettes ni de vestiaires pour les femmes; et*
 - *Il y a présence d'amiante dans l'isolation du bâtiment.» (nous soulignons)*
- (ii) À l'aide des données déposées par Énergir dans les rapports annuels 2011-2017, la Régie a compilé les graphiques suivants.

**Projet d'investissement visant la construction d'un bâtiment
sur le site de l'usine LSR, R-4044-2018**

Graphique 1

**Abréviations:**Coûts d'utilisation totaux de l'usine LSR: **CT-LSR**Coûts d'utilisation pour l'activité réglementée: **AR**Coûts d'utilisation pour le client GNL: **GNL**

(1) **CT-LSR et AR:** [R-3782-2011, Pièce GM-20, Doc. 1, p. 2, l.32 et l.36](#), respectivement.

GNL: Différence entre CT-LSR et AR

(2) **CT-LSR et AR:** [R-3831-2012, Pièce GM-19, Doc. 1, p. 2, l.32 et l.36](#), respectivement.

GNL: Différence entre CT-LSR et AR

(3) **CT-LSR, AR et GNL:** [R-3871-2013, Pièce GM-18, Doc. 1, p. 2, l.40, l. 46 et l.44](#), respectivement.

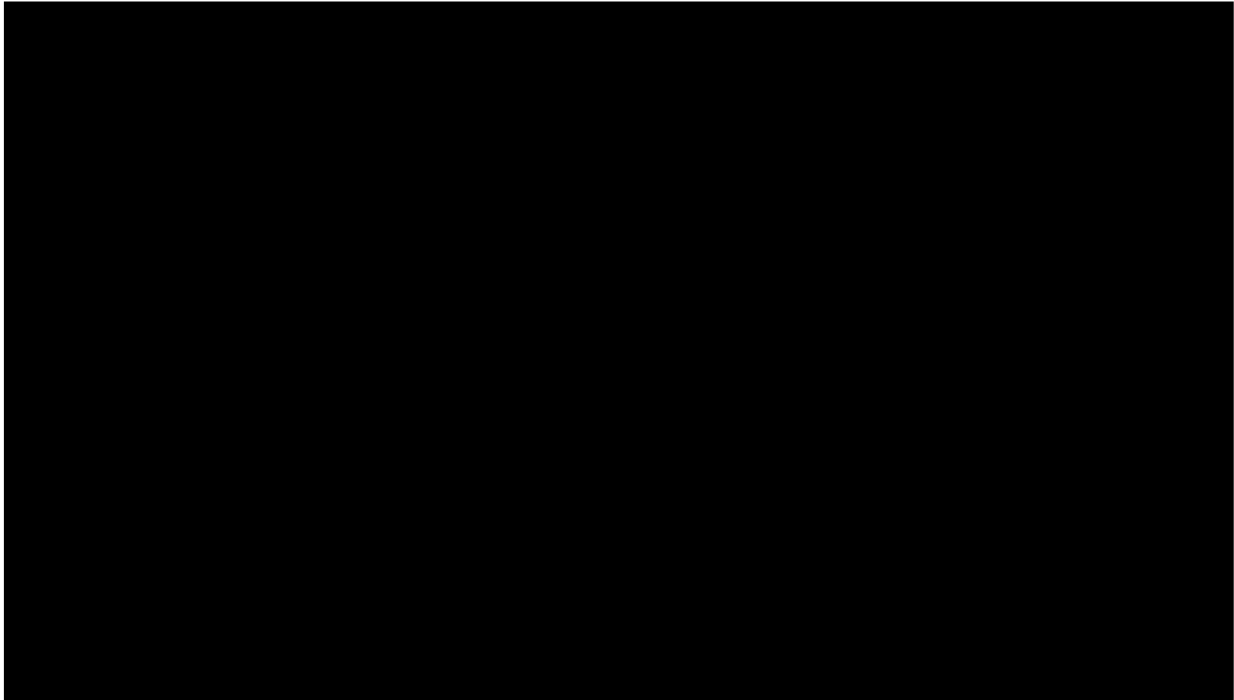
(4) **CT-LSR, AR et GNL:** [R-3916-2014, Pièce GM-17, Doc. 1, p. 2, l.31, l.36 et l.35](#), respectivement.

(5) **CT-LSR, AR et GNL:** [R-3951-2015, Pièce GM-9, Doc. 5, p. 2, l.31, l.36 et l.35](#), respectivement.

(6) **CT-LSR, AR et GNL:** [R-3992-2016, Pièce GM-9, Doc. 5, p. 2, l.30, l.35 et l.34](#), respectivement.

(7) **CT-LSR, AR et GNL:** [R-4024-2017, Pièce Énergir-9, Doc. 5, p. 2, l.33, l.38 et l.37](#), respectivement.

Graphique 2



(1) **Vréel et Vprojeté:** [R-3782-2011, Pièce GM-20, Doc. 1, p.1, l.3.](#)

(2) **Vréel et Vprojeté:** [R-3831-2012, Pièce GM-19, Doc. 1, p.1, l.3.](#)

(3) **Vréel et Vprojeté:** [R-3871-2013, Pièce GM-18, Doc. 1, p.1, l.3.](#)

(4) **Vréel et Vprojeté:** [R-3916-2014, Pièce GM-17, Doc. 1, p.1, l.3.](#)

(5) **Vréel et Vprojeté:** [R-3951-2015, Pièce GM-9, Doc. 5, p.1, l.3.](#)

(6) **Vréel et Vprojeté:** [R-3992-2016, Pièce GM-19, Doc. 5, p.1, l.3.](#)

(7) **Vréel et Vprojeté:** [R-4024-2017, Pièce Énergir-9, Doc. 5, p.1, l.3.](#)

Ventes (Liquéfacteur 2): [R-4024-2017, Pièce Énergir-9, Doc. 8, p. 9, l.388, col. 15.](#)

Total Ventes GNL 2016-2017: Somme des Vréel et des Ventes (Liquéfacteur 2).

**Projet d'investissement visant la construction d'un bâtiment
sur le site de l'usine LSR, R-4044-2018**

(iii) À l'aide des rapports annuels 2014-2017, voir références ci-dessous, la Régie a compilé le tableau suivant.

Tableau 1 : Critères permettant de calculer la part d'utilisation des différentes fonctions afin de répartir les coûts par fonction (Coûts fixes)

Éléments	Rapport annuel au 30 septembre ...	Entreposage	Liquéfaction 1	Liquéfaction 2	Regazéification
Coefficient d'utilisation (CU)	2014 ⁽¹⁾	7	12	N/A	12
	2015 ⁽²⁾	11	13	N/A	13
	2016 ⁽³⁾	11	13	N/A	13
	2017 ⁽⁴⁾	12	19	19	18
Jours d'utilisation des fonctions (JUF)	2014 ⁽¹⁾	365	216	N/A	16
	2015 ⁽²⁾	365	185	N/A	21
	2016 ⁽³⁾	366	214	N/A	16
	2017 ⁽⁴⁾	365	148	117	4
Ratio d'utilisation des ressources (jours) – (RUR)	2014 ⁽¹⁾	2555	2592	N/A	192
	2015 ⁽²⁾	4015	2405	N/A	273
	2016 ⁽³⁾	4026	2782	N/A	208
	2017 ⁽⁴⁾	4380	2812	2223	72

(1) CU, JUF et RUR: [R-3916-2014, Pièce GM-17, Doc. 1, p. 2, l.1, l.2 et l.3](#), respectivement.

(2) CU, JUF et RUR: [R-3951-2015, Pièce GM-9, Doc. 5, p. 2, l.1, l.2 et l.3](#), respectivement.

(3) CU, JUF et RUR: [R-3992-2016, Pièce GM-9, Doc. 5, p. 2, l.1, l.2 et l.3](#), respectivement.

(4) CU, JUF et RUR: [R-4024-2017, Pièce Énergir-9, Doc. 5, p. 2, l.1, l.2 et l.3](#), respectivement.

(iv) « *Gaz Métro propose donc de se baser sur le personnel requis pour assurer les opérations de chaque fonction, en supposant que ces fonctions ont lieu indépendamment les unes des autres. En établissant le nombre d'employés nécessaire à chaque fonction et le nombre de jours d'exercice de cette fonction dans une année, la part d'utilisation des différentes fonctions à l'usine LSR, en supposant l'utilisation maximale du nouveau liquéfacteur par l'activité non réglementée [...]* » (nous soulignons)

(v) « *Les fonctions de l'usine LSR nécessitent trois types de personnel : des opérateurs LSR, des mécaniciens et des préposés aux chargements. Chaque fonction peut avoir des besoins particuliers qui font en sorte qu'elles nécessitent plus ou moins de main-d'oeuvre.*

Les opérateurs LSR ont comme principales tâches de :

- *Surveiller et contrôler les processus de liquéfaction, entreposage et regazéification au moyen d'écrans et visuellement en étant sur le site;*
- *Surveiller les travaux exécutés par les entrepreneurs;*
- *Émettre les permis de travail et de circulation.*

**Projet d'investissement visant la construction d'un bâtiment
sur le site de l'usine LSR, R-4044-2018**

Les mécaniciens ont comme principales tâches de:

- Réaliser les entretiens préventifs et correctifs de tous les équipements de l'usine LSR soit par eux-mêmes ou avec la collaboration de fournisseurs spécialisés externes.

Les préposés aux chargements, payés par l'activité non réglementée, ont comme principales tâches de :

- Réaliser les chargements de GNL dans les citernes;
- Compléter les documents y afférant. »

[...]

Fonctions	Entreposage	Regazéification	Liquéfaction n° 1	Liquéfaction n° 2
Opérateurs	6	10	10	10
Mécaniciens	1	2	2	2
Coefficient	7	12	12	12
Jours d'utilisation	365	1	31	345
Quote-part d'utilisation	2 555	12	372	4 140
Quote-part d'utilisation (%)	36,1%	0,2%	5,2%	58,5%

Demandes :

- 3.1 Veuillez expliquer en quoi le bâtiment ne répond plus aux besoins actuels en lien avec l'espace bureau insuffisant pour les commis et les gestionnaires. Veuillez détailler ces besoins, le type de travail effectué par les commis et les gestionnaires (référence (i)) en lien avec les activités réglementées (AR) ainsi que les activités non réglementées (ANR).

Réponse :

Tout d'abord, Énergir rappelle que la configuration du bâtiment administratif n'a pas été revue depuis les 24 dernières années alors que les normes et obligations, notamment en matière d'incendie, d'assurances et de conditions de travail des employés, ont quant à elles grandement évolué. Ainsi, des lacunes importantes constatées au bâtiment administratif actuel doivent être adressées. Le projet vise donc à répondre à l'ensemble des besoins et aux normes de sécurité afin de permettre aux employés de travailler dans un environnement sain. Conséquemment, Énergir soumet qu'elle n'est pas en mesure de combler la somme de ces lacunes au moyen d'une approche à la pièce.

De manière plus générale, l'espace bureau est insuffisant pour les commis et gestionnaires pour les raisons suivantes :

Commis administratif : Depuis 2018, un commis administratif à temps plein a été ajouté afin de répondre aux besoins administratifs accrus, en raison de l'évolution de la main-d'œuvre nécessaire aux activités réglementées (AR), mais aussi afin de répondre adéquatement aux suivis détaillés ordonnés par la Régie aux décisions D-2014-032 et

D-2015-012, notamment. Pour les activités non réglementées (ANR), le commis administratif est responsable essentiellement du traitement de factures.

Gestionnaires : Depuis 2015, des gestionnaires ont été ajoutés afin de compléter l'équipe de gestion. Énergir soumet que la croissance de l'encadrement a été nécessaire afin de répondre aux exigences en matière de santé-sécurité et de gestion des actifs. Par ailleurs, ces gestionnaires sont également responsables de l'opération en continu du poste de Sainte-Sophie. En 2019, Énergir prévoit que l'équipe de gestion devrait être constituée de quatre personnes. Pour opérer les AR, l'équipe devrait minimalement être constituée de trois personnes. L'augmentation du nombre de gestionnaires est reliée à l'augmentation du nombre d'employés et du nombre d'activités à gérer.

Il importe de préciser que le coût de ces salaires administratifs est en partie alloué aux ANR. Pour un complément d'information, veuillez vous référer à la réponse à la question 3.4.

- 3.2 Veuillez fournir les divers postes existants, leurs types de tâches et le pourcentage (%) de leur temps alloué aux activités réglementées versus les activités non réglementées. Veuillez fournir un historique de l'évolution des ressources et ce par type de poste depuis 2010.

Réponse :

Énergir soumet qu'il importe que la présente demande soit évaluée en vertu des renseignements requis par le *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie*. Conséquemment, l'examen de la demande au moyen du partage de coûts entre le Distributeur et les ANR et le pourcentage (%) des temps alloués aux AR par rapport aux ANR n'est pas approprié aux justifications économiques du Projet. Le partage évolue annuellement en fonction des coûts et du niveau d'activités réalisés à l'usine et est sujet à l'application de la méthode de partage approuvée par la Régie (décision D-2014-032). Ainsi, comme mentionné à la section 5 de la pièce B-0007, Énergir-1, Document 1, la clientèle du Distributeur bénéficie d'un partage de l'impact tarifaire, reflétant l'application de la méthode de partage sur chacun des exercices financiers à venir.

Toutefois, considérant ce qui précède, Énergir comprend que la Régie souhaite prendre la mesure de l'utilité de l'investissement au moyen d'une analyse de la croissance des ressources requérant un emplacement de travail au bureau administratif de l'usine LSR. Ainsi, afin d'apporter l'éclairage nécessaire, Énergir présente l'évolution des ressources au tableau suivant. Cependant, il importe de souligner que certains des nouveaux espaces prévus visent à combler des besoins nécessaires à la réalisation de l'ensemble des activités de l'usine et ne sont pas précisément rattachés à des espaces de bureau pour du personnel additionnel, tels que la salle de réunion, la cafétéria ou encore le vestiaire/salle de bain des femmes.

**Projet d'investissement visant la construction d'un bâtiment
sur le site de l'usine LSR, R-4044-2018**

Le tableau suivant présente l'évolution des ressources depuis l'année 2010. Énergir rappelle que le total du personnel requis pour assurer les activités et considéré pour l'établissement des ratios d'utilisation ne correspond pas au total du personnel de l'usine LSR. Les coefficients d'utilisation sont établis en supposant que les activités ont lieu indépendamment les unes des autres, alors que, par exemple, un opérateur au poste de contrôle peut surveiller plusieurs activités à la fois.

Catégories d'employés	Cause tarifaire 2019	Cause tarifaire 2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Cadres et gestionnaires	4,00	5,00	3,00	2,04	2,12	1,05	1,00	1,00	1,00	1,00
Mécaniciens	2,00	2,00	2,00	1,90	2,00	1,40	1,20	2,00	2,60	3,00
Électrotechniciens	1,75	1,75	1,90	1,00	1,00	0,50	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérateurs	13,75	13,75	10,90	10,80	8,90	8,40	8,20	8,30	8,00	8,10
Commis administratif	1,00	0,90	0,25	0,25	0,25	0,25	0,00	0,20	0,00	0,00

Énergir souligne par ailleurs que les coûts de l'usine LSR, et conséquemment l'évolution des ressources requises année après année, sont soumis à la Régie pour approbation en mode prévisionnel dans chacun des dossiers tarifaires et en mode réel dans le cadre des rapports annuels, depuis 2012. Ainsi, le tableau illustre une croissance des ressources qui a déjà reçu l'aval de la Régie à l'exception du dossier tarifaire 2018-2019, lequel est présentement en délibéré. La Régie est donc en mesure de constater qu'un nouveau bâtiment administratif est requis et utile, servant à la fois à la gestion des opérations de l'usine LSR ainsi que du centre d'injection de Sainte-Sophie.

- 3.3 La Régie constate, selon le *Graphique 1*, une hausse constante des coûts alloués aux ANR et ce, depuis le début de la vente de GNL en 2010-2011. Au *Graphique 2*, la Régie observe l'expansion importante de ce marché par des ventes croissantes pour la même période étudiée ce qui explique la hausse des coûts attribués aux ANR. Par ailleurs, la mise en service en d'avril 2017 du *Liquéfacteur 2*, a eu pour conséquence d'une baisse des ventes du *Liquéfacteur 1* pour l'année 2016-2017. Toutefois, cette baisse est compensée par les ventes réalisées par le *Liquéfacteur 2*, celles-ci étant les plus élevées à ce jour.

La Régie constate (Tableau 1) une hausse importante du nombre d'employés nécessaire dans les fonctions *Liquéfaction 1* et *Liquéfaction 2* – *Coefficient d'utilisation* (références (iii) et (iv)). Cette hausse d'employés jumelée à une hausse de 51 jours d'exercice dans les fonctions *Liquéfaction 1* et *Liquéfaction 2* dans l'année 2016-2017, par rapport à l'année

précédente, résulte en un *Ratio d'utilisation des ressources* de 5 035 jours pour 2016-2017; soit une hausse de 81 % par rapport à l'année précédente.

Veillez commentez comment une hausse du *Ratio d'utilisation des ressources* de 81 % en 2016-2017 se traduit par une hausse de 18 % en 2016-2017 des coûts d'utilisation de l'usine LSR par les ANR (*Graphique 1*).

Réponse :

La présente question porte sur l'allocation des coûts. Pour plus de détails, veuillez vous référer à la réponse à la question 3.2.

- 3.4 La référence (iv) indique que la part d'utilisation des différentes fonctions est établie sur la base du nombre d'employés nécessaire à chaque fonction ainsi qu'au nombre de jours d'exercice de cette fonction dans une année.

La référence (v), précise que les fonctions de l'usine LSR nécessitent trois types de personnel : des opérateurs LSR, des mécaniciens et des préposés aux chargements, ces derniers étant payés par l'ANR. De plus, en référence (v) est démontré le calcul du *Ratio d'utilisation des ressources* en utilisant les types de personnel : *opérateurs et mécaniciens*.

La référence (i), indique l'espace insuffisant pour les commis et les gestionnaires.

Veillez détailler où sont intégrés les coefficients d'utilisation des commis et des gestionnaires dans le tableau de la référence (v).

Réponse :

Énergir soumet qu'il importe que la présente demande soit évaluée en vertu des renseignements requis par le *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie*. Conséquemment, l'examen de la demande au moyen du partage de coûts entre le Distributeur et les ANR et le pourcentage (%) des temps alloués aux AR par rapport aux ANR n'est pas approprié aux justifications économiques du Projet puisque le partage évolue annuellement en fonction de l'utilisation des actifs de liquéfaction, et est sujet à l'application de la méthode de partage approuvée par la Régie. Ainsi, bien que, comme mentionné à la section 5 de la pièce B-0007, Énergir-1, Document 1, la clientèle du Distributeur bénéficie d'un partage de l'impact tarifaire, ce partage ne peut être déterminé.

Ceci étant, les coefficients d'utilisation ne considèrent pas les commis et gestionnaires puisque ces ressources sont en fait du personnel administratif qui n'est pas directement affecté aux activités d'entreposage, de liquéfaction ou de vaporisation. Toutefois, les commis et gestionnaires sont inclus dans la masse salariale qui est allouée entre les activités

en fonction des ratios d'utilisation. Ainsi, bien que non considérés dans l'établissement des ratios, ces salaires administratifs sont alloués aux différentes activités selon les ratios d'utilisation. En conséquence, plus une activité est utilisée, plus la quote-part de sa masse salariale allouée à cette activité sera importante.

4. Référence : [Pièce B-0006, p. 6.](#)

Préambule :

« En ce qui a trait à l'espace d'entreposage, il s'avère insuffisant. L'espace actuellement disponible sur le site est de $\pm 1\ 000\ \text{pi}^2$ alors que $2\ 000\ \text{pi}^2$ sont requis. Énergir est contrainte d'entreposer des pièces dans des conteneurs maritimes sur le site de l'usine LSR ainsi que sur la Rive-Sud, dans un bâtiment loué par Énergir.

Le laboratoire pour les électrotechniciens est également inadéquat et est actuellement situé dans un conteneur maritime sur le site depuis 2015. Ce laboratoire se doit d'être dans un environnement avec température et humidité contrôlées, ce qui n'est pas le cas à son emplacement actuel, qui s'avérait être une solution temporaire. Ce laboratoire sert principalement à faire la calibration de certains instruments, à faire des diagnostics d'équipements et à l'entreposage d'outils spécialisés. »

Demande :

4.1 Veuillez préciser depuis combien de temps l'espace d'entreposage est insuffisant.

Réponse :

Énergir a acquis des conteneurs maritimes en 2014 pour pallier le manque d'espace d'entreposage.

4.2 Veuillez préciser de quelle manière sont répartis les coûts d'entreposage (conteneurs et location) entre AR et ANR.

Réponse :

Les coûts d'entreposage sont répartis entre les AR et les ANR en fonction des ratios d'utilisation. La présente question porte sur l'allocation des coûts. Pour plus de détails, veuillez vous référer à la réponse à la question 3.2.

- 4.3 Veuillez préciser où sont entreposées les pièces liées au *Liquéfacteur 2*.

Réponse :

Les pièces liées au liquéfacteur 2 sont présentement entreposées dans le bâtiment d'entreposage, dans des conteneurs maritimes sur le site de l'usine LSR ainsi que dans un entrepôt sur la Rive-Sud.

- 4.4 Veuillez commenter si les besoins de calibration de certains instruments, les diagnostics d'équipements et l'entreposage d'outils spécialisés ont augmenté depuis qu'Énergir a commencé à vendre du GNL.

Réponse :

La croissance des besoins de calibration, de diagnostic d'équipements et d'entreposage d'outils spécialisés s'explique principalement par une initiative de réduction progressive de l'utilisation de consultants externes mise de l'avant depuis 2014. Par le passé, l'ensemble de ces activités était en totalité assuré par des ressources externes. Par ailleurs, les instruments, outils et équipements requérant calibrations et diagnostics sont utilisés pour l'opération de la station de Sainte-Sophie, du liquéfacteur 1 et du liquéfacteur 2.

**Projet d'investissement visant la construction d'un bâtiment
sur le site de l'usine LSR, R-4044-2018**

5. Référence : [R-4024-2014, B-0054, p. 2.](#)

Préambule :

Tableau 3: Répartition des coûts par élément (000\$)			Entreposage		Liquéfaction 1		Liquéfaction 2	Regazéification	
(1)	(2)	(3)	Fixes	Fixes	Variables		Fixes	Fixes	
					Été	Hiver			
(1)	(2)	(3)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	
1	Coefficient d'utilisation		12	19	-	-	19	18	
2	Jours d'utilisation des fonctions		365	148	-	-	117	4	
3	Ratio d'utilisation des ressources		4 380	2 812	-	-	2 223	72	
4	Ratio d'utilisation (%)	Ratio d'utilisation (%)	40,17%	20,54%	0,00%	0,00%	23,43%	0,78%	
Frais de l'usine									
5	Salaires et avantages sociaux	3 234	Ratio d'utilisation	1 493	959	-	-	758	25
6	Assurances	890	Allocation directe	433	282	-	-	133	42
7	Services d'entretien								
8		Spécifique à l'activité	44	Allocation directe	-	-	-	-	44
		Général	593	Ratio d'utilisation	274	176	-	139	5
9	Matériaux et pièces								
		Spécifique à l'activité	46	Allocation directe	14	-	-	-	32
		Général	422	Ratio d'utilisation	195	125	-	99	3
10	Services professionnels								
		Spécifique à l'activité	14	Allocation directe	-	-	-	-	-
		Général	227	Ratio d'utilisation	105	67	-	53	2
12	Taxes municipales	193	Ratio d'utilisation	89	57	-	-	45	1
13	Autres frais divers								
		Spécifique à l'activité	43	Allocation directe	43	-	-	-	-
		Général	414	Ratio d'utilisation	191	123	-	97	3
16	Refrigerant	145	Allocation directe	-	-	129	16	-	-
17	Gaz naturel								
		regazéification	27	Allocation directe	-	-	-	-	27
18		liquéfaction	56	Allocation directe	-	-	49	7	-
19		autres	21	Ratio d'utilisation	10	6	-	5	0
20		Total gaz naturels	104		10	6	49	7	5
21	Electricité								
		fixes	315	Ratio d'utilisation	145	93	-	74	2
22		variables - regazéification	20	Allocation directe	-	-	-	-	20
23		variables - liquéfaction	1 316	Allocation directe	-	-	1 088	228	-
24		Total électricité	1 651		145	93	1 088	228	23
25	Sous-total frais de l'usine	8 020		3 006	1 888	1 266	251	1 403	207
Dépenses d'amortissement									
26		Spécifique à l'activité	783	Allocation directe	483	249	-	-	51
27		Général	468	Ratio d'utilisation	216	139	-	110	4
28			1 251		699	388	-	110	55
Rendement à 6,40%									
29		Spécifique à l'activité	639	Allocation directe	304	265	-	3	66
30		Général	531	Ratio d'utilisation	245	157	-	124	4
31			1 170		549	423	-	128	70
32	Impôts reliés au rendement (7,81% - 6,40%)	257		121	93	-	-	28	15
33	Grand Total	10 638		4 375	2 791	1 266	251	1 668	347
34	Capacité / quantité totale pour chaque élément (10 ³ m ³)			56 600	74 854	35 767	4 668	-	-
35	Coût unitaire de chaque élément (\$/m ³)			7,729	3,729	3,538	5,385	-	-
Coût d'utilisation pour GM GNL									
36	Capacité / quantité du client GNL pour chaque élément (10 ³ m ³)			7 300	25 554	23 038	4 658	-	-
37	Coûts totaux (000 \$) (L 35 x L 36)	4 251		564	953	815	251	1 668	-
Coût d'utilisation pour l'activité réglementée									
38	Coûts totaux (000 \$) (L 33 - L 37)	6 446		3 811	1 838	450	-	-	347

Demande :

- 5.1 Veuillez fournir un tableau de répartition des coûts par élément dans le cas où le scénario 2; c.-à-d., *Construction d'un nouveau bâtiment administratif qui inclurait l'entrepôt et modification de l'atelier mécanique*, serait autorisé par la Régie. Veuillez fournir ce tableau en mode prévisionnel pour l'année 2017-2018.

Réponse :

Le début de la construction du nouveau bâtiment administratif qui inclurait l'entrepôt et la modification de l'atelier mécanique est prévu pour l'automne 2018. Ainsi, la construction n'aurait pas d'incidence sur la répartition des coûts par élément entre les AR et les ANR

**Projet d'investissement visant la construction d'un bâtiment
sur le site de l'usine LSR, R-4044-2018**

pour l'année 2017-2018. Pour cette raison, Énergir fournit le tableau demandé en fonction de la prévision déposée dans le cadre de la Cause tarifaire 2018-2019. Ce résultat peut être comparé à celui du dossier R-4018-2017, B-0110, GM-N, Document 17, annexe 1.

Tableau 3 : Répartition des coûts par élément (000\$)			Coûts	Méthode d'allocation	Entreposage		Liquéfaction 1		Liquéfaction 2	Regazéification
					Fixes	Fixes	Variables		Fixes	Fixes
							Été	Hiver		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)		
1	Coefficient d'utilisation		12	19	-	-	19	18		
2	Jours d'utilisation des fonctions		365	30	-	-	188	-		
3	Ratio d'utilisation des ressources		4 380	570	-	-	3 572	-		
4	Ratio d'utilisation (%)	Ratio d'utilisation (%)	51,40%	6,69%			41,92%	0,00%		
Frais de l'usine										
5	Salaires et avantages sociaux	3 642	Ratio d'utilisation	1 872	244	-	-	1 527	-	
6	Assurances	1 200	Allocation directe	543	171	-	-	424	62	
7	Services d'entretien	615	Ratio d'utilisation	316	41	-	-	258	-	
8	Matériaux et pièces	263	Ratio d'utilisation	135	18	-	-	110	-	
9	Services professionnels	175	Ratio d'utilisation	90	12	-	-	73	-	
10	Taxes municipales	191	Ratio d'utilisation	98	13	-	-	80	-	
11	Autres frais divers	502	Ratio d'utilisation	258	34	-	-	211	-	
12	Réfrigérant	122	Allocation directe	-	-	122	-	-	-	
13	Gaz naturel		Allocation directe	-	-	-	-	-	-	
14	regazéification	19	Allocation directe	-	-	19	-	-	-	
15	liquéfaction	14	Allocation directe	7	1	-	-	6	-	
16	autres	33	Ratio d'utilisation	7	1	19	-	6	-	
17	Total gaz naturel	33		7	1	19	-	6	-	
18	Électricité		fixes	333	Ratio d'utilisation	171	22	-	139	-
19	variables - regazéification	-	Allocation directe	-	-	-	-	-	-	
20	variables - liquéfaction	375	Allocation directe	-	-	375	-	-	-	
21	Total électricité	708		171	22	375	-	139	-	
22	Sous-total frais de l'usine	7 452		3 491	555	516	-	2 828	62	
Dépenses d'amortissement										
23	Spécifique à l'activité	931	Allocation directe	516	299	-	-	-	116	
24	Général	537	Ratio d'utilisation	276	36	-	-	225	-	
25		1 468		792	335	-	-	225	116	
Rendement à 6,50 %										
26	Spécifique à l'activité	880	Allocation directe	294	378	-	-	3	205	
27	Général	596	Ratio d'utilisation	307	40	-	-	250	-	
28		1 476		600	418	-	-	253	205	
29	Impôts reliés au rendement (7,89 % - 6,50 %)	316		128	89	-	-	54	44	
30	Grand Total	10 712		5 012	1 398	516	-	3 360	427	
31	Capacité / quantité totale pour chaque élément (10 ^{m³})			58 600	57 600	10 425	-	-	-	
32	Coût unitaire de chaque élément (¢/m ³)			8,553	2,426	4,950	-	-	-	
Coût d'utilisation pour GM GNL										
33	Capacité / quantité du client GNL pour chaque élément (10 ^{m³})			1 000	-	164	-	-	-	
34	Coûts totaux (000 \$) (l. 31 x l. 32)	3 453		86	-	8	-	3 360	-	
Coût d'utilisation pour l'activité réglementée										
35	Capacité / quantité du client GNL pour chaque élément (10 ^{m³})			4 926	1 398	508	-	-	427	
36	Coûts totaux (000 \$) (l. 29 - l. 33)	7 259								

6. Référence : [B-0009, p. 1.](#)

Préambule :

IMPACT TARIFAIRE

RENTABILITÉ DU PROJET ET IMPACT SUR LES TARIFS

Coût du capital prospectif après impôt 5,43%
--

Coût du capital prospectif avant impôt 5,01%
--

Demande :

6.1 Veuillez confirmer qu'il existe une coquille quant aux taux du CCP prospectif avant et après impôt. Le CCP après impôt devrait être de 5,01 % et le CCP avant impôt devrait être de 5,43 %.

Réponse :

Énergir le confirme. Une pièce révisée est déposée à cet effet.